

CATALOGUE

DES PRINCIPALES COLLECTIONS DES CONCILES (1).

I

Collections anciennes des conciles et des canons.

* **SAINT ATHANASE**, *Epistola de synodis Arimini et Seleucie in Isauria celebratis*. — Ce Père est placé au premier rang parmi les collecteurs de conciles; il rapporte dans son livre tous les formulaires de foi de l'Arianisme.

* **SAINT HILAIRE**, évêque de Poitiers, *Liber de Synodis, seu de Fide orientantium*.

JOANNES TILIUS, *Codex canonum, seu Canonessimorum apostolorum et priscarum synodorum Decreta*; grecque; in-4°, Parisii, 1540. — L'éditeur a tiré ce code d'un manuscrit de saint Hilaire de Poitiers. La nouvelle édition de ce code par Elie Ehinger, qui parut en 1614, à Wittemberg, fut faite sur un manuscrit de la bibliothèque d'Augsbourg.

FRANCISCUS PITHÆUS, *Codex canonum vetus Ecclesie romanæ*, in-8°, Parisii 1609.

(1) L'étoile indique que le livre, où elle est placée, est utile ou nécessaire pour l'étude des conciles. Lorsqu'il y a plusieurs éditions du même ouvrage, nous l'avons placée à la meilleure. Nous ne donnons point ici un catalogue de tous les livres concernant les conciles particuliers, l'énumération en serait trop longue.

* FRANCISCUS PITHÆUS, *Codez canonum vetus Ecclesie romanæ ad veteres manuscriptos restitutus et notis illustratus*; in-f°. Parisiis, à typographiâ regiâ, 1687. — Cette dernière édition donnée par Pelletier, contrôleur-général des finances, est très-belle et la plus recherchée.

THEODORETUS, *Collectio canonum*. — Cette collection est en manuscrit dans la Bibliothèque du Roi; on n'en a imprimé que la préface dans un recueil de livres rares, qui parut en Allemagne, au commencement du 18^e siècle.

CHRISTOPHORE JUSTELLUS, *codez canonum Ecclesie universæ à Justiniano imperatore confirmatus*, græcè et latinè, in-8°. Parisiis, 1610. — Cette collection parut en grec peu de temps après le concile de Calcédoine; elle contient les canons des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, du 1^{er} de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, qui sont les neuf conciles grecs composant l'ancien droit canonique des Eglises d'Orient.

* DIONISIUS EXIGUUS, *Codez canonum ecclesiasticorum*, éditus à Christophoro Justello, in-8°. Parisiis, 1628.

DIONISIUS EXIGUUS, *Codez canonum ecclesiasticorum*, éditus à Christophoro Justello, in-8°. Parisiis, 1645.

— Cette collection de Denis-le-Petit, qui est proprement la traduction et la correction des canons dont l'Eglise romaine se servait, est très-estimée. La première partie, qui renferme les canons, se trouve dans la *Bibliothèque du Droit canonique* de Voelle, t. I, p. 101; la deuxième, qui contient les décrets des papes, est dans le même ouvrage, t. I, p. 185.

* CHRISTOPHORUS JUSTELLUS, *Codez canonum Ecclesie*

africanæ, græcè et latinè, in-8°. Parisiis, 1614.

— Voelle et Justel ont corrigé plusieurs endroits de cette collection dans l'édition qu'ils en ont faite, t. I, p. 321, de la *Bibliothèque du droit canonique*.

Codez canonum ecclesiasticorum et constitutorum sedis apostolicæ, omnium qui huc usquè prodierunt vestustissimus et amplissimus, qui quidem in usa fuit in Ecclesiâ romanâ, Innocentio I, Zozimo, etc., ac Leone I pontificibus, nunc primum editus ex manuscriptis codicibus Thuanæo et Oxoniensi. — Ce code se trouve dans la nouvelle édition des *œuvres du pape saint Léon* par le P. Quesnel, t. II, p. 5, édition in-4° de Paris, 1673, et p. 1; Appendice, de de l'édition in-f° de Lyon, 1700.

MARTINUS bracarensis episcopus, *Collectio canonum orientatum*. — Cette collection des canons orientaux et de quelques-uns des conciles de Tolède parut vers l'an 570 et fut approuvée dans le second concile de Brague. Elle se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique* de Voelle, t. I, p. 7; Appendice, et t. I, col. 905 de la collection du P. Labbe. Ce qui fait que quelques auteurs la citent sous le nom de second concile de Lucques en 572, c'est qu'elle fut, en effet, envoyée à ce concile. (Voir Baronius, *Annales*, ad annos 569 et 572.)

JOANNES ANTOCHIENSIS scholasticus dictus, patriarcha constantinopolitani, *Collectio canonum*, in I. titulos distributa, græcè et latinè. — Cet abrégé, divisé en cinquante titres par ordre de matières, se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique* de Voelle, t. II, p. 499, d'après un manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'ancien collège des jésuites à Paris. Ce collecteur est le premier qui

ait inséré dans son ouvrage parmi les canons grecs les 85 canons attribués aux apôtres. Il met les 21 canons de Sardique avant ceux d'Antioche qui sont cependant plus anciens.

JOANNES ANTIQCHENUS scholasticus dictus, patriarcha constantinopolitani, *Nomocanonum*, grecè et latinè.— Ce *Nomocanonum* se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique* de Voelle, t. II, p. 605; il a été imprimé d'après un manuscrit de la Bibliothèque du roi. Ce patriarche rapporte dans ce recueil les lois civiles qui ont rapport aux canons.

CRESCONIUS, *liber Canonum*. — Cet ouvrage se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique* de Voelle, t. I, p. 55.

Collectio hybernica. — Cette collection se trouve dans le *Spicilege* du P. d'Achery, t. IX, p. 1, de l'ancienne édition, et t. I, p. 492, de la nouvelle. Le P. Martène y a fait des augmentations dans ses *Anecdotes*, t. IV, p. 2.

JOANNES VENDELSTINUS, *Corpus canonum apostolorum et conciliorum* ab Adriano I oblatum Carolo Magno, in-f°. Moguntiae, 1525. — Cette collection se trouve dans celle du P. Labbe, t. VI, col. 1828.

NICEPHORUS, constantinopolitani patriarcha, *Canones breviculi*. — Leunclavius les a donnés en grec et en latin dans son *Recueil du droit grec et romain*. Cotelier en a ajouté 57 autres dans ses *Monuments de l'Église grecque*, t. III, p. 445 et 451.

GUILLELMUS VOELLUS et **HENRICUS JUSTELLUS**, *Bibliotheca juris canonici*, in qua canonum ecclesiasticorum collectores antiqui graeci et latini; item insigniores jures canonici collectores graeci; omnia cum notis et latinâ versione; in-f°. Parisiis, 1661, 2 vol. — Cette collection, dit Lenglet, quoique peu recher-

chée, est très-estimable, parce qu'elle contient tous les anciens codes et les premières collections des canons. Elle est très-nécessaire pour connaître la discipline ancienne des Églises grecque et latine.

REMEDIUS, curienis episcopus, *Canones*. — Les canons, recueillis par cet évêque de Coire au pays des grisons, se trouvent dans la collection des écrivains allemands de Goldast, p. 157. Notingus, évêque de Constance, avait ajouté à ces canons plusieurs capitules pour les Églises d'Allemagne, mais ils sont perdus.

FLORUS, diaconus Ecclesiae lugdunensis, *Collectio canonum* in VII capita divisa. — Cette collection se trouve dans le *Spicilege* du P. d'Achery, t. XII, p. 48 de l'ancienne édition, et t. I, p. 597 de la nouvelle.

HERARDUS, archiepiscopus turonensis, *Capitula excerpta ex corpore sanctissimorum canonum*. — Ce recueil de lois ecclésiastiques, tirées des Capitulaires, se trouve dans la collection du P. Labbe, t. VIII, col. 627, et dans les *Capitulaires* de Baluze, t. I, p. 1185.

ISAAC, lingonensis episcopus, *Collectio canonum*. — Elle se trouve dans les conciles de France du P. Sirmond, t. III, p. 644, dans la collection du P. Labbe, t. VIII, col. 598, et dans les *Capitulaires* de Baluze, t. I, p. 1254.

ISIDORUS-MERCATOR, *Collectio canonum*. — Merlin, le premier collecteur des conciles, a prétendu donner cette collection.

WALTERIUS, episcopus aurelianensis, *Capitula*. — Ce recueil de canons que cet évêque avait fait pour son diocèse, se trouve dans la collection du P. Labbe, t. VIII, col. 657, et dans les notes du P. Cellot, à la suite de la relation du premier concile de T. I.

Douzy, p. 491, imprimée in-4° à Paris en l'an 1658.

* REGINO, abbas pruniensis, *libri duo de ecclesiasticis disciplinis et religione christianâ*. — Il y a deux éditions de cet ouvrage ; la première in-4° à Helmstad, 1659; la deuxième in-8° à Paris, 1671. Celle-ci est préférable à la première à cause des notes curieuses de Baluze et de pièces importantes que ce savant auteur y a ajoutées.

ABBO floriacensis, *Collectio, seu Epitome canonum*. — Le P. Mabillon a publié cette collection dans ses *Analectes*, t. II, p. 248, de l'ancienne édition, et p. 155 de la nouvelle.

ANSELMUS lucensis, *Collectio canonum*. — Quoique cette collection porte le nom d'Anselme, il n'y a pas d'apparence qu'elle soit de lui. On en trouve des fragments dans la collection romaine d'Holstenius, partie première, p. 215, et partie deuxième, p. 214.

* BURCHARDUS, wormaciensis episcopus, *Decretorum libri XX sive loci communes congesti ex decretorum libris*, in-f°. Coloniae, 1548.

— *Idem*, in-8°. Parisiis, 1530.

— *Idem*, in-f°. Coloniae, 1560. — Les éditions in-f° de cet ouvrage sont les plus estimées et les moins communes. Outre la connaissance que cette collection donne de l'ancien droit canonique, elle peut servir à rétablir les canons des conciles qui ne se trouvent que dans un petit nombre d'exemplaires manuscrits ou que nous avons d'une manière différente de celle dont ce collecteur les rapporte. Cet auteur s'est servi de la collection de Réginon à laquelle il a ajouté beaucoup de choses. L'ordre en est bon ; mais le choix y manque, et il y a plusieurs fautes.

Yvo carnotensis, *Liber decretorum seu Pannormia*, in-4°. Basileae, 1499.

Yvo carnotensis, *Pannormia seu decretum institutum, correctum et emendatum per Michaellem à Vosdemiano*, in-8°. Lovanii, 1577. — Il y avait, au commencement du dernier siècle, un manuscrit de ce livre dans la bibliothèque de Saint-Victor. Comme il est plus ancien que Hugues de Châlons, c'est une preuve évidente que cet ouvrage n'est pas de cet auteur.

Yvo carnotensis, *Decretum*, editum curâ et studio Joannis Molinæi gandensis, in-f°. Lovanii, 1561. — Cette compilation est plus étendue que la précédente ; elle se trouve dans les œuvres d'Yves de Chartres publiées à Paris en 1647 in-f°, la plus estimée et la plus correcte de toutes celles qui ont paru.

* GRATIANUS, *Decretum et decretales*. — Lenglet, dans son *catalogue des auteurs du droit canonique*, parle avec beaucoup de détail de toutes les éditions qu'on a faites de cet ouvrage. Celle de Rome en 1582, en 4 vol. in-f°, celle de Lyon en 1515, en 5 vol., celle de Paris en 1687, en 2 vol., sont les plus estimées ; la première, à cause de la beauté de ses caractères ; la deuxième, à cause de l'exactitude de l'impression, et la troisième, à cause de l'exactitude du texte et des notes de Pithon.

PETRUS MATTHEUS, *septimus decretalium liber cum paratitulis et notis*, in-8°. Francofurtii, 1590.

ANTONIUS AUGUSTINUS, *antiquæ decretalium collectiones quatuor*, commentariis et emendationibus illustratæ, in-f°. Herbæ, 1576.

— *Idem*, cum ejusdem Antonii commentariis et Jacobi Cujacii notis, in-f°. Parisiis, 1609.

— *Idem*, in-f°. Parisiis, 1621.

INNOCENTIUS CRONIVS, *quinta collectio decretalium Honorii III*, in-f°. Tolosæ, 1645.

* STEPHANUS BALUZIUS, *Capitularia regum francorum*, addite Marculphi monachi et aliorum formulæ veteres et notæ doctissimorum virorum, collecta, emendata et notis illustrata, in-f°. Parisiis, 1677; 2 vol. — C'est la plus exacte et la plus complète de toutes les éditions des capitulaires de nos rois.

* GUILLELMUS BEVEREGIVS, *Synodicon, sive Pandectæ canonum sanctorum apostolorum et conciliorum ab Ecclesiâ grecâ receptorum*, necnon canonicorum sanctissimorum Patrum epistolarum cum scholiis antiquorum et scriptis aliis; in-f°. Oxoniæ, 1672, 2 vol. — Ce recueil, qui est fort estimé, renferme les commentaires des grecs du moyen âge sur les anciens codes et monuments canoniques de l'Église grecque.

LAURENTIVS BOCHELLIVS, *Decreta Ecclesiæ gallicanæ*, in-f°. Parisiis, 1609.

— *Idem*, in-f°. Parisiis, 1621. — Ce recueil peut être regardé comme le code des lois ecclésiastiques du royaume de France. On voit d'un coup d'œil et par forme de lieux communs ce qu'il y a de plus essentiel dans les réglemens des conciles nationaux et des synodes qui ont été tenus en France, dans les ordonnances de nos rois et dans les arrêts des parlemens.

II

Collecti ons générales des conciles.

JACOBVS MERLINVS, *Collectio conciliorum*, continens, tomus primus: quatuor conciliorum generalium, quadraginta septem conciliorum provincialium authenti-

corum, decretorum sexaginta novem pontificum, ab apostolis et eorumdem canonibus usque ad Zachariam I, Isidoro autore; 2 vol. in-f°. Parisiis, in ædibus Galioti à Prato, 1525.

— *Idem*, tomus secundus continens prætica quintæ synodi constantinopolitanæ; sexta synodus constantinopolitana; acta concilii constantiensis; decreta concilii basilienensis; adprobatio actorum concilii basilienensis per N. P. (Nicolaum papam); confirmatio constitutionum Frederici et Karoliniæ, 2 vol. in-f°. Parisiis, in ædibus Galioti à Prado, 1524.

— *Idem*, in-8°. Coloniae, 1550.

— *Idem*, in-8°. Parisiis, apud Franciscum Regnault, 1555, 2 vol. — Cette édition n'est pas in-f°, comme l'a cru le P. Labbe; elle renferme la bulle d'or de Charles IV.

PETRVS CRABBE, *Concilia omnia tam generalia, quam particularia, ab apostolorum temporibus in hunc usque diem à sanctissimis Patribus celebrata, et quorum acta litteris mandata ex vetustissimis diversarum regionum bibliothecis haberi potuere*, in-f°. Coloniae, 1558, 2 vol.

— *Idem*, in-f°. Coloniae, 1557, 5 vol.

LAURENTIVS SOBIVS carthusianus, *Concilia omnia tum generalia tum provincialia atque particularia, quæ jam inde ab apostolis usque in præsens habita obtineri poterunt, magnâ insignium synodorum aliorumque maximè utilium accessione adeò nunc auctoriorum, ut in tomis quatuor distributa sint, aliquot locorum milibus in synodis et epistolis decretalibus hæcenus editis, ad vetustissimorum codicum fidem diligenter emendatis et restitutis*, in-f°. Coloniae, 1567, 4 vol.

Conciliorum omnium tam generalium quam provincialium, quæ jam inde ab apostolorum temporibus hactenus legitime celebrata haberi poterunt, volumen in-f°. Venetiis, apud Dominicum Nicolinum, 1385, 5 vol.

Concilia generalia Ecclesiæ catholicæ, Pauli V pontificis maximi autoritate edita, in-f°. Romæ, ex typographiâ Vaticanâ, 1604, 4 vol. — Le P. Sirmond, étant à Rome, fit la préface de cet ouvrage; et en cela il eut la gloire d'être préféré à tous les savants d'Italie.

R. D. SEVERINUS BINIUS, *Concilia generalia et provincialia quæcumque reperiri poterunt*; item epistolæ decretales et romanorum pontificum vitæ, in-f°. Coloniae Agrippinæ, 1606, 4 vol.

— *Idem*, in-f°. Coloniae, 1618, 4 vol.

— *Idem*, in-f°. Parisiis, 1538.

Conciliorum omnium generalium et provincialium collectio regia, in-f°. Parisiis, 1644, à typographiâ regiâ, 37 vol.

* PP. PHILIPPUS LABBEUS et GABRIEL COSSARTIUS, *Sacrosancta concilia* ad regiam editionem exacta, quæ nunc quartâ parte prodit auctor, in-f°. Lutetiæ Parisiorum, 1672, 18 vol. — Cette collection est la plus complète que nous ayons.

P. HARDUINUS, *Collectio maxima conciliorum generalium et provincialium*, decretalium et constitutionum summorum pontificum, græcè et latinè, in-f°. Parisiis, à typographiâ regiâ, 1743, 12 vol.

* STEPHANUS BALUZIIUS, *Nova collectio conciliorum*, cum notis et emendationibus ad vetustissima exemplaria manuscripta, in-f°. Parisiis, apud Franciscum Muguet, 1685. — On n'a de cette collection que le tome I^{er}. Le projet du second fut publié en 1688.

D. EDMUNDUS MARTENE, *Thesauri novi anecdotorum tomus quartus* in quo continentur varia concilia, episcoporum statuta synodalia, illustrium monasteriorum ac congregationum edita, præsertim in capitulis generalibus, in-f°. Lutetiæ Parisiorum, 1717.

III

Collectioni des conciles particuliers d'un seul royaume ou d'une seule province.

JOANNES SICHARDUS, *Concilia carthaginense primum, milevitanum, nicænum primum, constantinopolitanum primum, ephesinum, chalcedonense, romanum sub Damaso, unâ cum constitutionibus apostolicis*, operâ Bovii, in-P. Parisiis, Nivelles, 1368.

CONRADUS GESNERUS, *Collectio*, continens partim apostolorum et tredecim sanctorum et veterum conciliorum decreta, in-f°. Tiguri, 1352. — Ces conciles sont ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Calcédoine, de Sardique, de Carthage, *in trullo*, et le second de Nicée. Ce recueil fait partie de l'ouvrage intitulé : *Theologorum aliquot græcorum veterum orthodoxorum libri græci et eisdem latinitate donati*, in-f°. Ibidem.

LUCAS HOLSTENIUS, *Collectio romana bipartita* veterum aliquot historiæ ecclesiasticæ monumentorum, in-8°. Romæ, per Jacobum Dragonellum, 1662.

* P. JACOBUS SIEMONIUS, *Concilia antiqua Gallie* tres in tomos ordine digesta, cum epistolis pontificum, principum constitutionibus et aliâ gallicanæ rei ecclesiasticæ monumentis, in-f°. Parisiis, Cramoisy.

- 1629, 3 vol. — A la fin de chaque volume de cette collection, qui commence au temps de l'empereur Constantin, et finit à peu près avec le dixième siècle, on trouve des notes du P. Sirmond; qui sont très-estimées.
- PETRUS DE LA LANDE, *Conciliorum antiquorum Gallie* à Jacobo Sirmondo editorum supplementa, in-f°. Parisii, 1666.
- LUDOVICUS ODESUN DE LA MÉCHINIÈRE, *Concilia novissima Gallie*, à tempore concilii tridentini celebrata, in-f°. Parisiis, 1646.
- * FRANCISCUS POMMERAYE, *Concilia ac synodalia decreta sancte Ecclesie rothomagensis*, cum notis Angeli Godin, in-4°. Rothomagi, 1677.
- * P. GUILLELMUS BESSIN, *Concilia rothomagensis provincie*, accedunt diocesanæ synodi, pontificum epistolæ, regia pro Normanniæ clero diplomata, necnon alia ecclesiasticæ disciplinæ monumenta; ex illis non pauca hæcenus inedita; quæ prius edita fuerant ad manuscriptorum codices recognita et emendata sunt; collata quædam cum autographis; disposita omnia juxta chronologiæ ordinem et observationibus, ubi convenit. Rothomagi, 1717.
- JOANNES MAAN, *Concilia provincie turonensis*. — Ces conciles se trouvent à la fin de l'*Histoire ecclésiastique de Tours* par le même auteur, in-f°. Augustæ Turonum, 1697.
- STEPHANUS BALUZIIUS, *Concilia Gallie narbonensis*, notis illustrata, in-8°. Parisiis, 1668.
- GARSIAS LOAISA, *Collectio conciliorum Hispaniæ*, in-f°. Madriti, 1395. — L'auteur de cette collection s'est servi des manuscrits que le cardinal Gaspar Quiroga, archevêque de Tolède, envoya au pape Grégoire XIII à l'époque où il faisait travailler à une

- édition correcte du décret de Gratien; les mêmes manuscrits furent communiqués à Baluze par Gaspar Mendoza.
- * JOSEPHUS SAENZ DE AGUIRRE, *Collectio maxima conciliorum omnium Hispaniæ et Novi-Orbis*, epistolarumque decretalium celebriorum, necnon plurimum monumentorum ad illam spectantium, cum notis et dissertationibus, quibus sacri canones, historia, ac disciplina ecclesiastica et chronologia accuratè illustrantur, in-f° 4 vol. Romæ, 1693.
- FRANCISCUS HAROLDUS, *Lima limata concilii, constitutionibus synodalibus*, etc., quibus Toribius Alphonsus Mogroveius archiepiscopus limanus provinciam limensem, seu peruanum imperium, elimavit, et ad normam canonum composuit; omnia ferè ex hispanico latine reddita, notis et scholiis illustrata. Romæ, 1675, in-f°.
- HENRICUS SPELMAN, *Concilia, decreta, leges, constitutiones*, in re ecclesiarum orbis britannici. — On n'a que deux volumes de cette collection. Le premier parut l'an 1659; le second l'an 1664. Ce dernier est très-rare.
- GUILLELMUS LINDWOOD, *Provinciale seu constitutiones ecclesiasticæ Angliæ*. Parisiis, 1502, in-f°.
- *Idem*. Antuerpiæ, 1525, in-f°.
- *Idem*. Oxonii, 1679, in-f°.
- Concilia Ecclesie armene*. — Cette collection se trouve dans l'histoire d'Arménie, publiée par Galanus sous le titre de *Historia armena ecclesiastica et politica, et ecclesie armene cum romanâ conciliatio*.
- * VINCENTIUS MARIA URSINUS, cardinalis, *Synodicon sancti beneventanensis ecclesie continens concilia XIX*. Beneventi, 1695, in-f°.

IV

Abrégés et sommaires des conciles.

FERRANDUS FULGENTIUS, diaconus, *Breviatio canonum*. — Cet abrégé des canons ecclésiastiques se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. I, p. 445; dans la *Bibliothèque des Pères*, édition de Lyon, t. IX, p. 486.

CRESCONIUS, *Breviarium canonum*. — Il y a eu différentes éditions de cet ouvrage; la première et la plus ancienne est celle de Paris l'an 1588, publiée par Pierre Pithou; la seconde fut faite à Poitiers l'an 1650 par de Hauteserre; François Chifflet fit paraître la troisième à Dijon; enfin cet ouvrage se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. I, p. 456, et dans la *Bibliothèque des Pères*, édition de Lyon, t. IX, p. 486.

PHOTIUS, patriarcha constantinopolitani, *Opusculum de septem synodis*. — Cet ouvrage n'est autre chose qu'une partie de la lettre que Photius écrivit à Michel, roi des bulgares, touchant les devoirs d'un prince. Il y en a eu plusieurs éditions. On le trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 1141. Le P. Labbe l'a démembré pour le mettre à la suite de chaque concile œcuménique. Le P. Hardouin l'a publié dans sa collection, t. V, col. 1493.

Opusculum de sex œcumenicis synodis. — Ce petit ouvrage d'un auteur anonyme est imprimé, en grec et en latin, dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 1161, et dans la collection du P. Labbe à la fin de chaque concile, et dans celle de Hardouin, t. V, col. 1485.

Synodicon, seu Libellus synodicus omnes synodos tam orthodoxas quam hæreticas complectens, à tempore apostolorum ad octavam œcumenicam. — Ce recueil fut d'abord publié en grec et en latin par Jean Papyrus. On le trouve aussi dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 1166. Les collecteurs des conciles l'ont également publié.

MICHAEL PSELLUS, *de septem primis conciliis œcumenicis*, græcè. Basileæ, 1556, in-8°. — Cet ouvrage se trouve parmi les conciles de Binius, t. III, partie 1, p. 400.

MATTHÆUS BLASTARES, *Synopsis canonum*, græcè et latinè. — Cet ouvrage se trouve dans le *Synodicon* de Bévérégius.

CONSTANTINUS HARMENOPOLUS, *divinorum et sacrorum canonum Epitome*, græcè et latinè. — Cet ouvrage se trouve dans le recueil de Leunclavius.

ANASTASIUS JUNIOR, *Recensio compendiarie conciliorum*. — Lambécus a publié cet ouvrage dans ses *Commentaires sur la bibliothèque de l'empereur*, t. VIII, p. 444.

ALEXIUS ARISTENUS, *Synopsis canonum*. — Cette synopse se trouve dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 675.

SIMEON MACISTER, *Epitome canonum*. — Cet abrégé est imprimé dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 710. Il continue les mêmes canons que celui d'Aristenus, mais dans un autre ordre.

ARSENIUS AUTORIANUS, *divinorum canonum Synopsis*. — L'auteur de cet ouvrage s'attache plus au sens des canons et des Pères qu'il cite, qu'à leurs paroles; il a joint aux canons les lois des empereurs. Cette synopse est imprimée dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 749.

- AUGUSTINUS PATRICIUS, *Summa conciliorum florentini, basilienfis, lausanensis et pisani*. — Cette histoire abrégée qui fut composée l'an 1480 par ordre de François Piccolomini, cardinal de Sienne, a été publiée sur un manuscrit de la Bibliothèque Royale; elle se trouve dans la collection du P. Labbe, t. XIII, col. 1488.
- LE MAIRE, *Promptuaire des conciles*. Paris, 1546, in-8°.
- GASPAR CONTARENUS, *conciliorum magis illustrium Summa*.
- FRANCISCUS JOVERIUS, *Sanctiones ecclesiasticæ tam synodice quam pontifice in tres classes distinctæ*. Parisiis, 1555, in-f°.
- JOANNES SAGITTARIUS, *Collectio canonum*. Basileæ, 1555, in-f°.
- JOANNES SOLTEALLUS, *Summa pontificalium, synodalium, constitutionum*, in locos seu titulos communes redacta. Lovanii, 1570.
- BARTHOLOMÆUS CARRANZA, *Summa conciliorum et sanctionum pontificum*, usque ad Julium II. Parisiis, 1555, in-16.
- *Idem, cum accessione ad hæc usque tempora*. Genevæ, 1600, in-16.
- *Idem, cum appendice conciliorum gallorum* à Jacobo Sirmondo. Lugduni, 1675, in-8°.
- ÆGIDIUS GONZALES D'AVILA, *Concilia generalia omnia in locos communes redacta*.
- ABRAHAMUS SCULTETUS, *Compendium sanctarum et universalium synodorum* nunc primum in latinam linguam conversum; græcè et latinè, 1604, in-f°.
- CONRADUS RITTERSHUSIUS, *Compendium septem conciliorum universalium*.
- ANTONIUS AUGUSTINUS, *Epitome juris pontifici veteris*. Romæ, 1614, in-f°.

- *Idem*, 1614, 2 vol.
- *Idem*, Parisiis, 1641.
- JOACHIMUS CAMERARIUS, *Compendium sanctissimarum et universalium synodorum*, græcè et latinè. Helmstadii, 1614, in-8°. — On a joint à cet ouvrage un abrégé intitulé : *brevis Enarratio de synodis*.
- GASPAR SCROLANUS, *brevis Epitome decretorum*, quæ in valentinis synodis statuta sunt, ordine alphabetico digesta. Valentia, 1616, in-8°.
- DANIEL ANGELOCRATES, *Epitome conciliorum et academiarum totius orbis*. Francofurtii, 1620, in-4°.
- FRANCISCUS LONGUS, *Breviarium chronologicum, pontificum et conciliorum*. Lugduni, 1625, in-f°.
- J. PRIDEAUX, *conciliorum Synopsis*. Oxonia, 1631, in-4°.
- TIMON STAROVOLSCIUS, *Epitome conciliorum*. Romæ, 1635, in-f°.
- LAURENTIUS BRANCATUS, *Epitome canonum omnium conciliorum* tam generalium quam provincialium ordine alphabetico digesta, seu index universalis. Romæ, 1659, in-f°.
- *Idem*. Colonia, 1684, in-f°.
- LUDOVICUS BAIL, *Summa conciliorum*. Parisiis, 1672, in-4°, 2 vol.
- FRANCISCUS SYLVIUS, *Summa conciliorum*. Duaci, 1679.
- JOSEPHUS SAENS D'AGUIRRE, *Notitia compendiarum conciliorum Hispaniæ*. Salmantia, 1681, in-12.
- Idem*, *Synopsis conciliorum Hispaniæ*. Romæ, 1695, in-12.
- JOANNES CARASSUTIUS, *Notitia conciliorum*. Lugduni, 1667 et 1670, in-8°.
- * *Idem*, *Notitia ecclesiastica historiarum et conciliorum*. Lugduni, 1685, in-f°.
- LE P. ESPRIT ANDRÉ, *Conciliorum œcumenicorum ratio*

generalis, vel compendium synodicum elucidationibus historicis, dogmaticis et criticis illustratum. Chamberry, in-8°.

* *Delectus Ecclesie universalis*, seu nova summa conciliorum, epistolarum, decretorum sanctissimorum pontificum, capitularium. Lugduni, 1702, 2 vol. in-f°.

V

Commentaires ou scholies sur les canons et les conciles.

THEODORUS BALSAMON, *Scholìa* in canones apostolorum, conciliorum et epistolas canonicas. — Ces scholies se trouvent dans le recueil de Bévérégius, intitulé : *Pandectæ canonum*.

Idem, *Scholìa* in canones Dionysii Alexandrini. — Voir Bévérégius.

Idem, *Scholìa* in canones Petri Alexandrini. — Le même auteur a aussi donné des scholies sur les épîtres canoniques de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Athanase, évêque d'Alexandrie, de saint Basile, de saint Grégoire de Nyse, de Timothée, évêque d'Alexandrie, de Théophile, de saint Cyrille, de saint Grégoire le théologien, de Gennade et de Taraise, ces deux derniers patriarches de Constantinople. Ces scholies se trouvent dans les *Pandectæ* de Bévérégius.

Idem, *Commentaria* in Nomocanon Photii. — Ces commentaires se trouvent dans la *Bibliothèque du droit canonique*, t. II, p. 785.

JOANNES ZONARAS, *Commentarii* in canones sanctissimorum conciliorum tam œcumenicorum quam provinciarum, latinè; operâ Joannis Quintini. Parisiis, 1558, in-4°.

Idem, Mediolani, 1615.

Idem, græcè et latinè. Parisiis, 1618. — Les *Commentaires* de Zonare se trouvent aussi dans les *Pandectæ* de Bévérégius.

Idem, *Scholìa* in canones Dionysii Alexandrini. — Les scholies se trouvent dans les *Pandectæ* de Bévérégius.

Idem, *Scholìa* in canones Petri Alexandrini. — Ces scholies se trouvent dans les *Pandectæ* de Bévérégius.

ALEXIUS ARISTENUS, *Scholìa* in canones apostolorum. — Ces scholies se trouvent dans les *Pandectæ* de Bévérégius.

Idem, *Scholìa* in canones sancti Basilii. — Bévérégius les a publiées dans ses *Pandectæ*.

GUILLELMUS DURANDUS, sive Durantus senior, qui dicitur Speculator, *Commentarius* in concilium lugdunense, sub Gregorio X. Paris, 1569, in-4°.

JOSEPHUS ÆGYPTIUS, *Proœmia et paraphrasis arabica* in quatuor priorum generalium conciliorum canones, arabicè et latinè. — Cette paraphrase se trouve dans les *Pandectæ* de Bévérégius.

FERNANDUS DE MENDOZA, *Commentarius in concilium illiberitanum*, seu de confirmando eodem concilio ad Clementem VIII pontificem maximum libri tres. Madridi, 1594, in-f°.

Idem, Lugduni, 1665. — Ce commentaire et ses notes se trouvent dans la collection du P. Labbe, t. 1, col. 1010.

AUGUSTINUS BARBOSA, *Collectanea in concilium tridentinum*. Lugduni, 1637, in-f°.

P. FRANCISCUS CHRISTIANUS LUPUS, *Synodorum generalium ac provincialium decreta et canones*, scholiis, notis ac historicâ actorum dissertatione illustrati. Bruxellis, 1673, 5 vol. in-4°.

Idem, Lovanii, 1665, 3 vol. in-4°. — Ces dissertations du P. Lupus sont très-estimées, fort savantes et pleines de recherches.

NATALIS ALEXANDER, *Exercitationes in concilia*. — Ces remarques historiques et critiques se trouvent dans l'*Histoire ecclésiastique* du même auteur.

ZIGERUS BERNARDUS VAN ESPEN, *Tractatus historicus canonicus exhibens scholia in omnes canones conciliorum*, tam græcos quàm latinos, et famosiores canonum codices sive collectiones tam veteres quàm recentiores. Rothomagi, 1710, in-4°.

VI

Ecrivains qui ont donné l'histoire de tous les conciles ou de quelques-uns en particulier.

L'*Histoire en abrégé des quatre premiers conciles généraux*. Paris, 1676, in-12.

* EDMONDUS RICHERIUS, *Historia conciliorum generalium in quatuor libros distributa*. Coloniae, 1680, 4 vol. in-4°.

MARCO BATTAGLINI, *Istoria de conciliis*. Venezia, 1686, in-f°. *Memoria historica conciliorum*. Venetiis, 1689, in-12.

HERMANT, *Histoire des conciles* où l'on voit en abrégé ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à présent; in-12.

* *Histoire des conciles généraux et assemblées tenues en Orient et en Occident* depuis le temps des apôtres jusqu'au concile de Trente, avec des dissertations. Paris, 1699, 2 vol. in-8°.

GELAZIUS CZICZKUS, *Historia concilii Nicæni I.* — Cette histoire se trouve dans la collection du P. Labbe, t. II, col. 105.

JEAN BOULLET DE SAINT-PAUL, *Abrégé historique des conciles généraux*. Moulins, 1705, in-12.

* JACQUES LENFANT, *Histoire du concile de Constance, 1744*, 2 vol. in-4°.

BOURGEOIS DU CHASTENET, *nouvelle Histoire du concile de Constance*, avec plusieurs pièces tirées des manuscrits des meilleures bibliothèques. Paris, 1748, in-4°.

ANTONIO BALDASSARI, *Concilii tridentini storia compendiosa del concilio di Trento e ristretto de concilii ecumenici fuligno*; in-12.

CALLISTO PUCCINELLI, *l'istoria del concilio di Trento di Sforza Pallavicino compendiato*. Roma, 1660, in-4°.

GIAM PIERRO CATALONI, *Istoria del concilio di trento scritta dal cardinale Sforza Pallavicino, separata dalle parte contentiosa e ridotta in piu breve forma*. Roma, 1666, in-f°.

VII

Annotateurs des conciles.

L'abbé DE TRÉAUT, *Remarques curieuses pour l'intelligence des conciles*. Lyon, 1650, in-12. Binius, *notæ*.

JOANNES LYDIUS, *Castigationes in narrationem historicam conciliorum omnium* Gabrielis Patroli. Lugduni, 1620, in-8°.

BALUZIUS, *Notæ*.

JOANNES LUDOVICUS RUELIUS, *Concilia illustrata cum continuatione Joannis Ludovici Hartmanni*. Norimberge, 1675, 4 vol. in-4°. — Ces notes sont faites par des protestants allemands.

LE P. POISSON, *Delectus actorum Ecclesie universalis*. Lyon, 1706.

LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.*

LE P. QUESNEL, *Traité de la discipline ecclésiastique.*

FRANÇOIS PITHOU, *Codex Ecclesie romanæ*, avec des notes.

CHARLES-ANNIBAL FABROT, *Notes sur le recueil des ordonnances ou constitutions ecclésiastiques de Théodore Balsamon.* — Ces notes se trouvent dans la *Bibliothèque du droit canonique.*

JEAN PAPPES, *Synodicon complectens omnes synodos tam orthodoxas quam hæreticas, græcè*, avec une version latine et des notes. Strasbourg, 1601.

DE HAUTE-SERRE, *Notæ ad indiculos canonum Fulgentii Ferrandi et Cresconii atri. Pietaviis, 1650, in-4°.*

LE P. SIMOND, *Notes sur les conciles de France.* — Elles se trouvent dans la collection du P. Labbe à la suite de chaque concile.

GABRIEL LOAISA, *Notes sur les conciles d'Espagne.* — Elles se trouvent dans la collection du P. Labbe à la suite de chaque concile de ce royaume.

HOLSTENIUS, *Notes sur les conciles de Rome.* — Labbe les a insérées dans sa collection, t. IV, col. 4725.

GABRIEL DE L'AUBESPINE, évêque d'Orléans, dans son édition des *Oeuvres d'Optat* a fait quelques remarques sur l'histoire des donatistes. Dans cette même édition il a donné des notes sur les dix-sept premiers canons, les 19°, 21°, 25°, 24°, 23°, 26°, 28°, 29°, 30°, 32°, jusqu'au 47°; les 54°, 53°, 56°, 58°, 59°, 60°, 61°, 65°, 63°, 67°, 68°, 69°, 72° jusqu'au 77°; 79°, 80°, 81° canons du concile d'Elvire; sur le 7° du concile de Saragosse; sur le 2° du 1° concile de Tolède; sur le 2° du concile de Barcelone; sur les 8°, 9° et 10° du concile de Gironne; sur les 11°, 12°, 15° et 19° du 1° concile de Nicée; sur le

11° du concile de Calcédoine; sur le 17° du concile d'Ancyre; sur le 6° et le 12° du concile de Néocésarée; sur le 2° du concile d'Antioche; sur le 2° du concile de Laodicée; sur les 5°, 6°, 7°, 9°, 15°, 17°, 23° du 1° concile d'Arles; sur les 5°, 6°, 12°, 14°, 18°, 20°, 23° du 1° concile d'Orange; sur les 2° et 8° du 1° concile de Vaison; sur les 2°, 9°, 10°, 12°, 27°, 56° du 2° concile d'Arles; sur le 5° du concile de Valence en France; sur le dernier concile d'Epaone; sur le 5° et le 4° du 2° concile de Carthage; sur les 2°, 4°, 5°, 52°, 54° et 78° du 5° concile de Carthage; et sur les 78°, 80°, 82° du 4° concile de Carthage.

Remarques sur les canons apostoliques. Rouen, 1698, in-8°.

EMMANUEL GONZALEZ TELLEZ, *Notes sur le concile d'Elvire.* — Ces notes ont été imprimées avec ce concile. Lyon, 1665, in-f°. Elles se trouvent aussi dans les collections du P. Labbe et du cardinal d'Aguite.

DE SAUTOUR, *le Concile de Néocésarée* traduit en français avec l'explication de ses canons et des notes critiques. Paris, 1711, in-8°.

ROBERT BELLEFOREST, *l'Histoire du concile de Nicée*, par Gélase de Cyzique, avec une version latine et des notes. Paris, 1599.

LE P. PELTAN, *Remarques sur les actes du concile d'Éphèse.*

Scholixæ et notæ ad variorum Patrum epistolâs concernentes acta ephesini et chalcedonensis concilii nuperimè repertas in bibliothecâ monasterii cassinensis, et nunc primum in lucem editas. Lovanii, 1682, in-4°.
Canones greci concilii laodiceni cum versionibus Gentiani Herveti, Dionysii exigui, Isidori Mercatoris